

N°10

SEANCE DU Jeudi 6 Décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 6 décembre 2018 à 20h00, le Conseil Municipal de PLÉLAUFF, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

PRESENTS : M Bernard ROHOU, Mme Louise-Anne LE GAC, M Éric CHARROY, Mme Laurence BLANCHARD, Mme Françoise CAUDAL-LE BARS, Mme Kate HUSBAND, M Alain KERBIRIOU, , Maximilien LE FEUR, M Gilles LE GALL, M Michel LE GALLO.

ABSENTS : Mme Christelle CHEVANCE, M Ludovic L'HOPITAL, M Stéphane MORZADEC (procuration à Gilles LE GALL), Mme Nathalie KERVERN (procuration à Bernard ROHOU), M Michel MENGUY,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Louise-Anne LE GAC

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 15
- En exercice : 15
- Présents : 10
- votants : 10 + 2 procurations

Ordre du Jour :

- 1. Délibération Route du Rhun**
- 2. Délibération contrat de territoire**
- 3. Convention Etangs Guéné**
- 4. Terrain sans maître**
- 5. Primes de fin d'année au personnel + Joseph**
- 6. Demande de subvention**
- 7. Devis SDE Eclairage jeux de boules**
- 8. Travaux Bout du Pont et bas du bourg**
- 9. Vœux et Gazette de Janvier**
- 10. Bretagne à 5 Dépts**
- 11. Questions diverses**

****La séance est ouverte à 20h00****

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le compte-rendu de la dernière séance qui leur a été transmis par courrier.

Le Maire propose au conseil d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- *Délibération Route du Rhun*
- *La Bretagne à 5 départements*

Pas d'objection, ces points sont donc rajoutés à l'ordre du jour.

Délibération Route du Rhun

Une délibération déjà prise en réunion de conseil le 12 octobre 2017 ne mentionnait pas que le maire était autorisé à signer les documents afférents à cette cession. Il convient donc d'amender la dite délibération dont la rédaction devient :

" Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il a tout récemment été interpellé par Madame Yvette Rouillé au sujet de la route qui mène au village du RHUN. Sur le cadastre actuel ce chemin rural, s'arrête à la parcelle cadastrée sou le N° WA 100 alors que dans la réalité il recouvre cette dite-parcelle. Soulignant que les bâtiments du Rhun font aujourd'hui l'objet d'une succession partage, que les terres agricoles de cette exploitation, cultivées par un locataire, sont aussi desservies par ce chemin, les consorts Rouillé, Yvette et Philippe, souhaitent, afin d'éviter tout éventuel litige, que la totalité de cette route soit propriété communale et cèdent à la commune de Plélauff, pour l'euro symbolique, la parcelle cadastrée WA 100.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition des consorts Rouillé,
- accepte de prendre à sa charge, les frais d'acte notarié mais fait remarquer que la route actuelle, parcelle WA 100, est en très mauvais état et n'envisage nullement d'engager des travaux de réfection.
- autorise Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à cette cession."

Délibération contrat de territoire

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 15 mai 2018 relative à la revoiture du contrat départemental de territoire 2016/2020. Il rappelle également le descriptif des travaux engagés et validés par délibération en date du 10 décembre 2017 et présente le plan de financement relatif à ces travaux.

Dépenses	
Désignation	Montant HT
Réfrigérateur	999,17
Pose Aérothermes	3920
Ustensiles de cuisine	1288,80
Eléments (fours, plaques, lave-vaisselle...)	20892,99
Plateaux	780
Evier + Robinetterie	695,44
Mise aux normes électricité + gaz	4960
Total	33536,40€

Recettes	Montant HT
Auto-Financement	20416,40€
Subvention Contrat de territoire	13120€
Total Recettes	33536,40€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de financement ainsi établi, autorise Monsieur Le Maire à solliciter le versement de la subvention inscrite au contrat de territoire 2016/2020 et à signer tout document s'y référant.

Convention Etangs Guéné

Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention de la part de la fédération de pêche pour l'aménagement des étangs Guéné, il est demandé à la commune de signer une convention avec la dite fédération. Le montant de la subvention possible s'élève à 7762,53€ sous réserve de la signature de la convention qui laisse plusieurs conseillers sceptiques et perplexes par rapport à certaines obligations et responsabilités.

Néanmoins, après discussion et débat, Monsieur Le Maire est autorisé à signer ladite convention par 9 voix pour et 3 abstentions.

Terrain sans maître

Vu l'arrêté municipal en date du 30 mai 2018 constatant la situation du bien présumé sans maître ;

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs en date du 25 mai 2018;

Considérant que les biens sis WH 64 et WH 65 n'ont pas de propriétaire connu, que les contributions foncières s'y rapportant n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans et qu'il ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de la dernière publicité de l'arrêté municipal sus-indiqué constatant la situation dudit bien ; le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'incorporer les biens sis WH 64 et WH 65 et présumés sans maître dans le domaine communal.

- de publier et d'afficher la présente délibération en mairie et en tout lieu qui sera jugé utile.

Elle sera en outre notifiée au représentant de l'Etat dans le département.

De plus, il sera procédé, s'il y a lieu, à une notification aux dernier domicile et résidence connus du propriétaire.

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette incorporation de biens dans le domaine communal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le maire, la secrétaire de mairie, le receveur principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Primes de fin d'année au personnel

Chaque année, il est alloué au personnel communal une prime dite "Prime de Noël" d'un montant de 150€. A cette prime, s'ajoutait un bon d'achat de 50€. Au vu de l'actualité qui rappelle régulièrement la baisse du pouvoir d'achat, Monsieur Le Maire propose de porter le bon d'achat de 50€ à 100€.

Proposition acceptée d'emblée par l'ensemble du conseil municipal.

Accident de travail de Joseph Taffet

Joseph Taffet, employé aux services techniques, a été en 2016, victime d'un accident travail. La déclaration d'accident transmise aux assurances n'aurait semble-t-il pas été correctement renseignée et à ce jour Monsieur Taffet est redevable aux assurances d'un indu d'un montant de 238,65€. Considérant que la responsabilité de la mairie est engagée, Monsieur Le Maire propose de rembourser à Monsieur Taffet le montant des sommes qui lui sont réclamées à savoir 238,65€ .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de remboursement.

Demande de subvention

Une demande de subvention pour un voyage scolaire à Malte d'un élève en classe de terminale Bac Pro est présentée au conseil qui alloue une somme de 40€.

Une seconde demande de subvention est présentée par la chambre des métiers et de l'artisanat, cela concerne 2 jeunes Plélauffiens qui suivent une formation en alternance. Se référant à une demande antérieure, le Conseil Municipal répond favorablement en allouant une subvention de 50€ par jeune.

Devis SDE Eclairage jeux de boules

Des associations plélauffiennes ont à plusieurs reprises souligné le mauvais éclairage des allées de boules lors des concours organisés en après-midi et qui se terminent à la tombée de la nuit voire plus tard.

Attentif à cette requête, le maire et ses adjoints se sont rapprochés du SDE qui a établi 2 devis :

l'un proposant de récupérer le projecteur du terrain de foot pour le réinstaller au boulodrome pour un montant de 8000€ HT dont 4800€ à charge de la commune,

l'autre proposant l'installation de projecteur LED éclairant 6 allées pour un montant de 7200€ HT dont 4320€ à charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient à l'unanimité la seconde proposition et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document s'y référant.

Travaux Bout du Pont et bas du bourg

Travaux Bout du Pont : L'enrobé a tout récemment été refait sur la D 76 du Bout du Pont jusqu'au carrefour de la route de Kerauter. Le fait d'avoir ainsi relevé la chaussée de 5 cm a modifié le parcours d'écoulement des eaux pluviales et provoqué des inondations chez les riverains. La commune va engager les travaux nécessaires afin de remédier à ces désagréments.

Dans la continuité des travaux engagés sur ce secteur par le département, la commune nourrit actuellement une réflexion sur un possible aménagement du Bout du Pont. Une première rencontre avec un architecte a eu lieu jeudi, en après-midi.

Bas du bourg : les travaux suivent leur cours, l'enduit couleur "Gris Finistère" sera prochainement réalisé.

Vœux et Gazette de Janvier

Vœux : Ils seront organisés le 12 janvier en fin d'après-midi, la boisson sera fournie par les Caves Nicolas de Loudéac où travaille un Plélauffien.

Gazette de Janvier : Eric Charroy, maire-adjoint, présente l'organigramme de la future gazette qui paraîtra après la cérémonie des vœux à savoir :

Page 1 : Le Mot Du Maire

Pages 2 ,3 : Breves De Conseil

Pages 4, 5 : Meurtre D'un Plelauffien A St Brieuc 1930 (P Le Dour)

Pages 6, 7 : Photos Fest Noz, Vœux, Theatre, Enfants Decos Noel

Page 8 : Agenda, Necro, Naissances, Photo Mystere

Page 9, 10 : Communications Institutionnelles (0 Pesticide A/C Du 01/01/2019, Dechets,

Tzclld)

Page 11 : Projet Togo, Décoration Jean Paul Et G Lhopital

Page 12 : Jeux

Distribution Semaine Suivante Les Vœux .

Bretagne à 5 Dépts

Un document demandant le passage de la Bretagne à 5 départements a été transmis aux conseillers en amont de la réunion. Aucune position n'est à ce jour arrêtée et toute décision reportée.

Questions diverses

La mise en œuvre du répertoire électoral unique au 1er janvier 2019 impose la nomination d'un conseiller municipal référent. Sur proposition de Michel LE GALLO, Maximilien LE FEUR, qui a déjà été membre de la commission Révision des listes électorales, est désigné conseiller municipal référent de la nouvelle commission "Révision des listes Electorales"

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H05

<i>Bernard ROHOU</i>	
<i>Louise-Anne LE GAC</i>	
<i>Éric CHARROY</i>	
<i>Laurence BLANCHARD</i>	
<i>Françoise CAUDAL-LE BARS</i>	
<i>Christelle CHEVANCE</i>	<i>Absente</i>
<i>Kate HUSBAND</i>	
<i>Alain KERBIRIOU</i>	
<i>Nathalie KERVERN</i>	<i>Absente</i>
<i>Maximilien LE FEUR</i>	
<i>Gilles LE GALL</i>	
<i>Michel LE GALLO</i>	
<i>Ludovic L'HOPITAL</i>	<i>Absent</i>
<i>Michel MENGUY</i>	<i>Absent</i>
<i>Stéphane MORZADEC</i>	<i>Absent</i>